



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2017

Modification des statuts de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par courriers des 11 janvier et 13 octobre 2016, le Conseil de fondation de la FASL a soumis des modifications de statuts à l'approbation de la Municipalité de Lausanne. Conformément aux statuts, la Municipalité a adopté ces modifications en date du 24 novembre 2016.

Ces demandes de modification ont permis principalement un toilettage et une modification de la durée du mandat des membres du Conseil de fondation pour quatre ans renouvelable une fois au maximum.

Ces statuts et les modifications sont présentés dans le document joint à cette communication.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



Annexe : ment.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch